



## Harcèlement moral au travail

Par **MARCAM**, le **28/02/2013** à **23:55**

Bonjour,  
Je suis depuis un mois en arrêt de travail suite à un harcèlement moral commis par mon employeur. J'adhère à un syndicat et mon intervenant me conseille de demander à la cpam de requalifier mon arrêt de travail en maladie professionnelle auprès de la cpam. Qu'en pensez vous ? comment faut-il s'y prendre ? pouvez vous me fournir un modèle de lettre à remettre à la cpam ? Je voudrais que ce problème se règle vite avec mon employeur les démarches ne sont-elles pas trop longues ? Ou alors je laisse tomber et signe une rupture conventionnelle ? Merci de m'aider... salutations.

Par **Ales**, le **15/03/2013** à **20:31**

Bonjour,  
Sauf erreur de ma part une dépression suite à un harcèlement moral n'est en rien une maladie professionnelle. Donc je ne vous conseille pas du tout d'essayer quoi que ce soit à ce sujet là.  
Si vous signez une rupture conventionnelle juste après un AT pour dépression après harcèlement moral il y a peu de chance qu'elle soit homologuée, puisque vous l'aurez sûrement signée sous la contrainte.  
Engagez plutôt la responsabilité civile de votre employeur suite à son harcèlement ayant entraîné un AT si ce n'est pas déjà fait.

Par **takin**, le **31/03/2013** à **18:18**

peut être reconnu comme accident du travail par un psy en pathologie du travail

Par **MARCAM**, le **01/04/2013** à **10:30**

merci je suis en train de voir avec la médecine du travail... et oui on peut reconnaître le harcèlement moral comme maladie professionnelle...

Par **Ales**, le **01/04/2013** à **12:31**

Bonjour,rnrnJe ne crois pas qu'elle soit dans les tableaux, et dans ce cas là vous avais environ 1% de chance d'obtenir gain de cause en faisant tout de même la demande. (c'est le % de chance en moyenne de reconnaissance de MP dans les cas où la MP n'est pas dans un tableau)